

Le 10 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-à-la-Croix, tenue en la salle des séances du conseil municipal située au 137 boulevard Interprovincial à 19 heures.

Cette séance est présidée par le maire Pascal Bujold.

Sont présents les conseillers suivants :

Mesdames	Lise Bourg Cindy Leblanc
Messieurs	Marc Lord Jean-Daniel Picard

La conseillère Marie-Christine Langlois et le conseiller Patrick Charland sont absents de la présente séance.

En l'absence du directeur général, Claude Audet, Madame Rollande Labrecque agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2- NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

SUR MOTION de la conseillère Cindy Leblanc, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de nommer Madame Rollande Labrecque comme secrétaire d'assemblée.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté sur motion du conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 novembre 2018
Suivi du procès-verbal
Correspondance
Adoption des comptes
Période de questions des contribuables
Loisirs Avignon Centre
Service de transport adapté 2019
Registre des déclarations en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
Déclaration pécuniaire des élus (es)
Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre
Projet d'aménagement de piste de ski de fonds à la demande de l'École Père Pacifique
Fermeture du point de service de Assurances Promutuel
Dépliant publicitaire – résidences pour personnes âgées
Lecture d'une correspondance du Ministère des Affaires municipales
Offre de service pour un tracé du chemin de la Baie-au-Chêne
Dépôt du rapport sur la rémunération des élus préparé par la FQM

Programme d'aide à la voirie locale – résolution attestant la réalisation des travaux
Adhésion à des organismes et associations pour l'année 2019
Points divers
Période de questions des contribuables
Levée de l'assemblée

4- PROCÈS-VERBAL

Les conseillers et conseillères ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

5- SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

La secrétaire d'assemblée passe en revue les principales décisions du conseil municipal lors de ces séances et aucune mention particulière n'est soulignée par l'un des membres du conseil municipal.

6- CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée Rollande Labrecque présente la correspondance reçue durant la dernière période et qui requiert une décision des membres du conseil municipal.

Fabrique Saint-Hélène

SUR MOTION de la conseillère Lise Bourg, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de renouveler, pour l'année 2019, l'annonce publicitaire de la municipalité dans le feuillet paroissial pour un coût annuel de 100\$.

Demande de prêt de salle

ATTENDU que l'OGPAC, l'Organisme gaspésien des personnes atteintes de cancer, est un organisme à but non lucratif dont la mission est de contribuer au mieux-être des personnes atteintes de cancer ainsi qu'à leurs proches ;

ATTENDU que cet organisme souhaite offrir, dans notre municipalité, une table de discussions échanges aux personnes ayant eu un cancer ou étant des proches de personnes atteintes ;

A CES ÉGARDS, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de donner accès sans frais à la salle des séances du conseil municipal au groupe d'intervenants l'OGPAC pour l'organisation de rencontres avec des personnes ayant eu un cancer ou étant des proches de personnes atteintes selon le calendrier suivant :

16 janvier 2019
6 février 2019
20 mars 2019
10 avril 2019
8 mai 2019
12 juin 2019
25 septembre 2019
30 octobre 2019
20 novembre 2019
11 décembre 2019

7- **FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION/RAPPORTS ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

La secrétaire d'assemblée, Rollande Labrecque présente la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2018 totalisant deux cent six mille sept cent vingt quatre dollars et quarante-quatre cents (206 724,44\$).

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont la liste a été déposée aux membres du conseil municipal, laquelle liste indique les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

- 1- d'autoriser les dites dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste déposée pour un montant de deux cent six mille sept cent vingt quatre dollars et quarante-quatre cents (206 724,44\$).
- 2- d'autoriser le paiement des dépenses et engagements de fonds tel qu'indiqués sur la liste déposée, suivant les dates d'échéance indiquées.

Certificat de disponibilité financière

Je, Rollande Labrecque, en remplacement du directeur général Claude Audet, certifie que la Municipalité de Pointe-à-la-Croix dispose des fonds suffisants pour pourvoir au paiement de ces comptes.

Rollande Labrecque

8- **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Une citoyenne demande quelles sont les prochaines étapes concernant le bassin versant. Le maire Pascal Bujold l'informe qu'une rencontre sera prévue prochainement pour discuter de la situation.

Un citoyen demande qui contacter pour des coupes de bois intensives; le maire Pascal Bujold l'informe qu'il doit aviser la MRC d'Avignon.

Une citoyenne félicite la municipalité pour son engagement sur la question de l'urgence climatique.

9- **LOISIRS AVIGNON CENTRE**

En l'absence de la conseillère Marie-Christine Langlois qui siège au sein du comité d'orientation de Loisirs Avignon Centre il n'y a aucune discussion sur ce point.

10- **SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ 2019**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC d'Avignon a déclaré sa compétence en transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC d'Avignon a confié le mandat de développement et de coordination des services de transport collectif à l'organisme «*Réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine* » (RTCGÎM) ;

CONSIDÉRANT QUE le RTCGIM déploie les services de transport collectif tels qu'ils sont prévus à son plan de développement ;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions préalables à l'implantation du transport collectif est l'implantation du transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de transport en vigueur de Transport adapté de la Baie inclut les services de transport adapté en complémentarité avec le transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure agit à titre de mandataire par rapport à l'organisme de Transport adapté de la Baie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bourg et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ce qui suit :

QUE la Municipalité de Pointe-à-la-Croix accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du Ministère des Transports du Québec dans le dossier du transport adapté.

QUE la Municipalité de Pointe-à-la-Croix maintient son adhésion au plan de transport de Transport de la Baie et accepte de verser sa contribution annuelle établie à trois mille cent soixante et seize dollars (3 176\$) pour l'année 2019 correspondant à un montant de 2,13\$ par habitant.

11- REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Aucun membre du conseil municipal n'a fait de mention en lien avec le code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

12- DÉCLARATION PÉCUNIAIRE DES ÉLUS (ES)

Tous les élus ont déposé leur déclaration pécuniaire des élus pour l'année 2018.

13- PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bourg et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de Pointe-à-la-Croix présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de cinq mille quatre cent dollars (5 400\$), dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en

respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent cinq mille quatre cent dollars (5 400\$), et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins neuf cent dollars (900\$) ;

Que la municipalité autorise le directeur général Claude Audet à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

14- PROJET D'AMENAGEMENT DE PISTE DE SKI DE FONDS A LA DEMANDE DE L'ÉCOLE PERE PACIFIQUE

ATTENDU QUE dans le cadre des cours d'éducation physique pour les étudiants de l'école primaire Père-Pacifique, l'enseignant ÉPS, Monsieur Keith Sexton, a formulé une proposition d'effectuer «*un traçage de ski de fonds dans le sentier et un peu autour des infrastructures sportives municipales voisines de l'école*» ;

ATTENDU QUE l'entretien de ce ou ces sentiers nécessitera l'utilisation d'équipements spécifiques soit une motoneige et un équipement de nivelage de la neige ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de tenter d'identifier des avenues afin de favoriser l'implantation de pistes de ski de fond dans la périphérie de l'école Père-Pacifique et qu'à cet égard, la municipalité tentera d'identifier un organisme ou un individu qui acceptera de faire l'entretien des pistes aménagées et que le conseil municipal autorise l'achat d'un équipement de nivelage de la neige pour une somme n'excédant pas mille cinq cent dollars.

15- FERMETURE DU POINT DE SERVICE DE PROMUTUEL ASSURANCES

ATTENDU que l'entreprise PROMUTUEL Assurances de l'Estuaire opérait un bureau d'affaires dans la municipalité de Pointe-à-la-Croix ;

ATTENDU que récemment cette entreprise a mis fin à ses activités dans son bureau d'affaires local en évoquant la difficulté à recruter du personnel qualifié en assurance de dommages dans la région, ce qui ne leur permettait pas d'offrir un service adéquat ;

ATTENDU qu'ainsi, les citoyens de Pointe-à-la-Croix et de la région perdent un service de proximité grandement utile, efficace et apprécié de cette clientèle ;

A CES ÉGARDS, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de demander à PROMUTUEL Assurances de l'Estuaire de surseoir à sa décision en maintenant le bureau d'affaires de Pointe-à-la-Croix fonctionnel et opérationnel.

16- DÉPLIANT PUBLICITAIRE – RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

ATTENDU qu'un comité de citoyens explore la possibilité d'implanter dans le territoire de la municipalité un immeuble de résidences pour personnes âgées autonomes ;

ATTENDU qu'afin de mener à bien l'étude de faisabilité de ce projet, il est requis d'évaluer le marché potentiel ;

ATTENDU que le comité a préparé un dépliant/questionnaire afin de connaître les besoins en hébergement de ce type auprès de la population des municipalités de L'Ascension-de-Patapédia à Escuminac ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Picard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'accepter de défrayer les coûts d'impression et de distribution de ce questionnaire afin de vérifier le marché potentiel d'un tel projet.

17- LECTURE D'UNE CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Le sous-ministre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a adressé une correspondance en lien avec « *un constat de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle* » lors de l'octroi d'un contrat accordé à la firme Pierre Bourdages, architecte dans le cadre des travaux de réfection du Centre polyvalent, projet pour lequel le ministère a accordé une aide financière de 100 000\$.

Le maire Pascal Bujold lit publiquement la lettre dans son intégralité tout en exposant le contexte de cet appel d'offre.

Le maire souligne que la Municipalité verra à s'assurer de l'application rigoureuse des règles en matière de gestion contractuelle.

La lettre du ministère sera rendue publique de la manière prescrite pour la publication des avis publics de la Municipalité.

18- OFFRE DE SERVICE POUR UN TRACÉ DU CHEMIN DE LA BAIE-AU-CHÊNE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite qu'une solution soit proposée afin d'établir le meilleur tracé possible pour le chemin de la Baie-au-Chêne menant aux résidences ;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut présenter les différentes options aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Bourg et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité retienne les services de la firme Tetra Tech pour une étude concernant la relocalisation du chemin Baie-au-Chêne, visite, expertise technique, estimation budgétaire et recommandations pour la somme de 6 940 \$ (excluant les taxes).

19- DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS PRÉPARÉ PAR LA FQM

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport sur la rémunération des élus préparé par la Fédération québécoise des municipalités.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Daniel Picard en vue de modifier le règlement portant le numéro 06-259 sur la rémunération des élus.

20- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – RÉOLUTION ATTESTANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projet particulier d'amélioration (PPA)* du *Programme d'aide à la voirie locale (PAV)* ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétences municipales et admissibles au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal, il est adopté que le conseil municipal de Pointe-à-la-Croix approuve les dépenses d'un montant de sept mille sept cent quatre vingt dollars (7 780\$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés.

21- **ADHÉSION À DES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2019**

Fédération québécoise des municipalités
Association des directeurs municipaux du Québec
Unité régionale Sports et Loisirs
Radio communautaire Baie-des-Chaleurs - CIEU-FM
Radio communautaire du Restigouche - CIME-FM
Conseil régional de l'Environnement
Villes et Villages en santé
Chambre de commerce régional de Campbellton
Association touristique de la Gaspésie
Association des chefs pompiers en sécurité incendie du Québec
Canards Illimités
Conseil de la Culture GÎM
Fleurons du Québec
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)
Centre d'initiation à la recherche et aide au développement durable (CIRADD)
Croix rouge canadienne
Fédération des Villages-Relais
Fabrique Sainte-Hélène (feuilleton paroissial)
Chambre de commerce régionale Baie-des-Chaleurs
Union des Municipalités du Québec

22- **POINTS DIVERS**

Compte tenu de l'absence de certains membres du conseil municipal, aucun point divers ne peut faire l'objet d'une décision des élus présents.

23- **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil municipal.

24- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Une fois la période de questions terminée et tous les sujets traités, il est proposé par le conseiller Marc Lord et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la présente séance du conseil municipal soit levée à 19 heures 50.

Pascal Bujold, maire

Rollande Labrecque,
secrétaire d'assemblée